

Nu- méro tarifaire		Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
15650-1	Alcool éthylique, n.d..... le gallon d'esprit-preuve	\$1.00	\$1.00	\$6.00
<p>Lorsque les articles dénommés aux numéros tarifaires 15605-1, 15610-1, 15615-1, 15620-1, 15625-1, 15627-1, 15630-1, 15635-1, 15640-1, 15645-1 et 15650-1 sont d'une force supérieure ou inférieure à la preuve, leur mesure et les droits à acquitter sur ces articles doivent être majorés ou réduits proportionnellement pour toute force supérieure ou inférieure à la preuve.</p>				
Parfums à l'alcool:				
16002-1	En bouteilles, flacons ou autres récipients contenant plus de quatre onces chacun..... le gallon et	\$4.00	— 20 p.c.	\$5.00 40 p.c.
Alcools aromatisés, tafia de laurier, eau de Cologne et de lavande, lotions, shampooings, eaux dentifrices, eaux philodermiques et autres préparations de toilette renfermant de l'alcool de toute sorte:				
16101-1	En bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun.....	20 p.c.	29 p.c.	50 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1969	20 p.c.	28 p.c.	50 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1970	20 p.c.	27 p.c.	50 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1971	20 p.c.	26 p.c.	50 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1972	20 p.c.	25 p.c.	50 p.c.
16102-1	En bouteilles, flacons ou autres récipients contenant plus de quatre onces chacun.....	25 p.c.	25 p.c.	50 p.c.
	Mais au plus, le gallon	\$2.00		
16800-1	Malt en farine, contenant moins de 50 p. 100 en poids de malt; sirop de malt ou poudre de sirop de malt, n.d.; extraits de malt, fluides ou non; «mélasse» de grain—tous les articles du présent numéro devant être évalués sans tenir compte des droits d'accise britanniques ou étrangers, conformément aux règlements prescrits par le Ministre.....	19 p.c.	24 p.c.	35 p.c.
	et, la livre		4 c.	8 c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1969	18 p.c.	23 p.c.	35 p.c.
	et, la livre		3 c.	6 c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1970	17 p.c.	22 p.c.	35 p.c.
	et, la livre		2 c.	4 c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1971	17 p.c.	21 p.c.	35 p.c.
	et, la livre		1 c.	2 c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1972	15 p.c.	20 p.c.	35 p.c.
16805-1	Sirop de malt, poudre de sirop de malt, ou autres produits résultant de la transformation de l'amidon et obtenus par l'action d'enzymes sur l'amidon, non compris tous produits de cette nature utilisés pour le brassage de la bière.....	19½ p.c.	22 p.c.	30 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1969	19 p.c.	21½ p.c.	30 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1970	18½ p.c.	21 p.c.	30 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1971	18 p.c.	20½ p.c.	30 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1972	17½ p.c.	20 p.c.	30 p.c.